

Compte administratif 2016

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Informations financières

La clôture de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent global de 363 420.90 € réparti de la manière suivante :

- Excédent d'investissement : 57 385.67 €
- Excédent de fonctionnement : 306 035.23 €
-

Les principaux constats

Fonctionnement :

- **En dépenses** : la section de fonctionnement accuse une baisse globale de 6.51 % par rapport à l'an dernier

Les charges à caractère général ont diminué de 2.77 % par rapport à 2016 grâce à la mise en place de marchés et de la restructuration progressive des services.

Les charges de personnel ont, elles aussi, diminué de 0.96 % par rapport à l'an dernier (4 553 602 €), suite aux départs de personnels qui n'ont pas été remplacés systématiquement.

Les charges financières fluctuent chaque année en fonction de la parité dollar/franc suisse, liée à l'emprunt structuré que la collectivité a signé en 2008. Pour 2016, le taux était en légère dégradation, ce qui a permis une baisse de ce poste de 1.58 %.

L'abondement de la section d'investissement a été identique en 2015 et 2016 pour un montant de 617 000 € ce qui a permis de couvrir l'annuité de dette en capital (349 236 €) comme l'impose la comptabilité publique, le reste étant destiné à autofinancer les travaux d'investissement.

- **En recettes** : la section de fonctionnement accuse une baisse globale de 8.42 % par rapport à 2015.

Les recettes réelles de fonctionnement subissent la plus forte baisse de 7.84 %. Le produit des impositions directes a augmenté de 0.5 % lié à la hausse des taux en début d'exercice. Pour rappel, la taxe foncière est acquittée pour $\frac{3}{4}$ par les entreprises et pour $\frac{1}{4}$ par les ménages.

Depuis 2014, l'État baisse ses dotations envers les collectivités, notamment par le biais de la contribution au redressement de la dette publique. Ce prélèvement sur les recettes de la commune, cumulé depuis 2014, s'élève à 482 066 €.

Les recettes ayant baissé plus vite que les dépenses, l'excédent de fin d'exercice s'en trouve diminué de 170 000 € et n'a pas pu permettre d'alimenter la section d'investissement par un virement complémentaire comme les années précédentes.

Investissement :

- En dépenses :

Le remboursement de la dette en capital est stable à environ 350 000 €. Il est rappelé que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2009, ce qui a permis de ramener le ratio dette/habitant en dessous de la barre des 2 000 €.

Les investissements réalisés cette année s'élèvent à 820 000 €. Compte tenu de la complexité de certains chantiers, notamment l'avenue Correzzola, les reports sur l'an prochain s'élèvent à 1 030 900 €

- En recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 974 000 € auxquels s'ajoute un report sur 2016 de 419 417 €. Ces recettes sont constituées des ressources propres de la ville, à savoir le FCTVA (TVA récupérée sur les investissements effectués par la commune), la taxe d'aménagement, les amortissements, les subventions et l'autofinancement, la commune ayant fait le choix de ne pas avoir recours à l'emprunt.